

Peine capitale

bill prévoyait une autre peine, je devrais voter contre ou chercher à le modifier. Ce n'est pas parce que je refuse l'exécution, ce qu'on pourrait interpréter pour de la naïveté ou de la sentimentalité de ma part, je suis tout à fait disposé à ce que la société prenne une vie si cela doit servir un but social nécessaire qu'aucun autre moyen ne peut servir. C'est parce que les témoignages que j'ai cherchés laissent supposer que la peine de mort n'accomplit pas ce que mes commettants voudraient voir accomplir. Je devrais voter contre toute mesure législative qui nous serait soumise même si elle avait du mordant. Le présent bill n'y parvient pas, il n'accomplit pas ce que mes commettants voudraient qu'il accomplisse. Il n'arrête pas l'assassin qui veut commettre un meurtre. Il n'ajoute rien à la sécurité du public dans un sens réel, bien qu'il puisse offrir une sécurité psychologique temporaire.

Ce qu'il faut faire ici—et plus précisément ceux parmi nous dont les commettants veulent nettement un moyen efficace de dissuasion contre le meurtre—est d'essayer de trouver un moyen de dissuasion efficace. Le bill à l'étude n'accomplira pas cette tâche, pas plus qu'une application plus étendue de la peine de mort, s'il faut en croire les études effectuées par les gens qui connaissent bien le problème. Peut-être fixer une longue peine d'emprisonnement, ce qui assurerait au moins à la société une certaine sécurité psychologique sans faire du gouvernement le maître des hautes œuvres ou sans se complaire dans la fraude que veut instituer le présent bill qui promet une peine qu'il n'appliquera pas.

D'autres députés ont maintes fois exprimé leur souci de l'ordre et leur désir de mettre un frein—au moyen de la présente mesure et sous forme symbolique—à ce qu'on appelle une atmosphère de tolérance excessive. C'est un souci dont nous devons tenir compte. Sans être sociologue, j'ai quand même pu, en tant qu'homme politique, procéder à un sondage d'opinions, et je suis en mesure d'affirmer que la majorité de mes commettants qui désirent ardemment le rétablissement de la peine de mort vivent dans un contexte que domine encore la pérennité des choses. Certains sont agriculteurs. D'autres vivent au contact des montagnes éternelles. La foi solide du plus grand nombre ne connaît pas le doute. Ce sont des gens installés à demeure. Cela ne signifie pas pour autant qu'ils soient dépassés ou incapables d'assumer les défis de la vie moderne. Au contraire, certains d'entre eux, hautement spécialisés, savent faire preuve d'initiative et d'imagination. Ce qui les distingue, c'est la faculté qu'ils ont de pouvoir s'attacher à quelque chose. Et voilà qu'ils s'inquiètent—non pas seulement quelques-uns, mais tous—de la débâcle de ce qu'ils ont connu. Ils voient venir avec appréhension le jour où il ne restera plus rien à quoi se raccrocher—ni respect de la loi ou de la foi, ni repères familiaux. Je ne suis pas en train de faire leur éloge. Bien au contraire.

A mon avis, il est temps que nous commencions à accorder beaucoup plus d'attention, au moment de décider des politiques nationales, aux valeurs et aux aspirations des Canadiens bien enracinés, non seulement parce que ce sont eux qui règlent souvent la note d'un grand nombre de nos programmes, mais encore parce qu'ils possèdent la sagesse issue de l'expérience. Ils ont une connaissance pratique de choses dont nous n'avons qu'une connaissance théorique. Ils constatent, avec abondance de preuves à l'appui, que le gouvernement s'apprête, de propos délibéré ou non, à leur retirer toute influence. Dans ma circonscription, les gens ont l'impression que c'est une élite restreinte, insensible et confinée dans les grands centres qui

exerce le pouvoir, et tout en étant disposé à allouer une certaine latitude à cette élite, les habitants de Rocky Mountain entendent bien avoir eux aussi voix au chapitre. Le danger, c'est qu'ils se sentent écartés.

Encore une fois, si vous le permettez, je dirai ceci: lorsque la construction des grandes villes accapare l'attention du Parlement, celui-ci semble oublier qu'il faut préserver les agglomérations existantes, qu'il s'agisse de faubourgs ou de villages de campagne. Lorsque nous n'avons d'attention que pour les exigences d'une jeunesse aventureuse, nous oublions parfois que nos concitoyens d'âge mûr recherchent la stabilité et l'assurance d'un revenu suffisant. Lorsque nous imaginons des programmes extravagants pour donner aux jeunes des emplois d'été qu'ils aimeront, nous oublions le ressentiment que de tels programmes peuvent provoquer chez les gens qui ont appris à croire dans la valeur d'une bonne journée de travail. Je ne veux pas déprécier l'importance des programmes destinés aux jeunes itinérants, du programme Perspectives-Jeunesse ou des programmes d'aide à la construction de grandes villes. Je veux tout simplement souligner que si nous semblons insister trop exclusivement sur la réalisation de ces objectifs, si nous semblons fermer les yeux systématiquement sur les besoins des gens établis à demeure ou discréditer leur valeurs, nous les poussons à se sentir moins chez eux dans leur propre pays. Ceux d'entre nous qui s'inquiètent vraiment d'une certaine désaffection ou même d'un certain désordre, devraient chercher des solutions de ce côté-là plutôt que de tenter de s'attaquer à ce problème sous le prétexte de modifier le droit criminel.

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, ayant entendu plusieurs des interventions au cours du présent débat sur le bill C-2 et aussi plusieurs des discours prononcés il y a cinq ans au sujet de ce qui est fondamentalement la même mesure, je souhaite expliquer brièvement la raison pour laquelle je voterai contre le projet de loi dont nous sommes saisis au moment de la mise aux voix.

En fin de compte, ce bill traite de l'éternelle question du caractère sacré de la vie humaine d'une part et de la sécurité de la société d'autre part. Le débat sur cette question illustre la confusion dans laquelle le Parlement se trouve actuellement plongé. Dès que surgira une question faisant appel à la conscience, la confusion et les divergences d'opinion feront sans doute leur apparition. Le bill C-2 qui sera mis aux voix ce soir, à mon avis, est tout à fait à l'image du Parlement. Il est le symbole d'un gouvernement qui refuse de diriger et de chefs qui ont peur de gouverner. Ce bill est une honte, une farce et une devinette. Comme vient de le dire le député de Rocky Mountain (M. Clark), ce bill ne préconise ni l'abolition ni le maintien. Nous allons envoyer au comité des questions juridiques et de la justice un bill favorisant l'abolition ou le maintien selon l'interprétation que l'on en veut, de sorte que pendant cinq ans encore nous serons dans la même situation que celle qui a existé ces cinq dernières années. Si quelqu'un tue un policier ou un gardien de prison, il se peut qu'il doive le payer de sa propre vie, mais s'il tue n'importe qui d'autre telle ne sera manifestement pas sa peine aux termes de la loi.

● (1630)

J'ai entendu les discours des chefs de partis, mercredi dernier. Leur participation au débat m'a réjoui et m'a incité à y prendre part également. Les trois chefs de partis nationaux ont effectivement appuyé le renvoi du bill C-2 au comité. Il suffit d'examiner leurs arguments,